



Pêche du bar. Des quotas journaliers contestés

A la suite de l'annonce des récentes mesures européennes relatives à la pêche du bar, l'Association de la défense du littoral et des pêcheurs de la ria d'Étel et des communes limitrophes (ADLP) relaye une mise au point de sa fédération la **FNPPSF** (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France). Signataire il y a quelques années de la charte pour une pêche de loisir éco responsable, la fédération demande

une généralisation de la taille minimale de pêche (42 cm) aux professionnels et l'interdiction de pêche en période de reproduction. C'est pourquoi elle invite ses membres à ne pas pêcher le bar du 21 janvier au 30 avril. La FFPPSF s'oppose aussi à toute idée d'un quota journalier, juge « injuste, inutile et dommageable », du fait qu'un nombre croissant de pêcheurs renonceraient à leur passion. Par contre, dans un esprit constructif, la

FFPPSF n'est pas opposée à l'idée d'un quota annuel ou mensuel pour combattre les pratiques abusives. Et dans le cadre de la charte, elle demande la mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire pour tous les pêcheurs de loisir.

▼ Pratique

Ces points seront développés lors de l'assemblée de l'ADLP le samedi 31 janvier à 10 h à la salle des Astéries.